

Projet Pédagogique

Formation Auxiliaire de puériculture



*Une formation pour tous,
un chemin pour chacun*

NOM et Prénom de l'élève :

Formatrice référente :

Ocellia

20 rue de la Claire CP 320
69337 LYON Cedex 09
04 78 83 40 88

Année 2026 – 2027

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne Rhône-Alpes qui concourt à son financement

BONJOUR LES ARTISTES

« Pour ce premier billet d'humeur, je tenais à vous célébrer, vous les auxiliaires...qui accompagnez les tout-petits dans les structures d'accueil...

Je dis souvent que vous êtes des artistes, car accompagner, accueillir un jeune enfant, un groupe d'enfants, des parents est un art. Un art parfois complexe quand je vois parfois les conditions dans lesquelles certaines équipes travaillent.

Vous êtes des artistes car vous contribuez à l'élaboration d'un chef-d'œuvre ; vous construisez l'humanité de demain, vous ne faites pas que chanter, danser, lire des histoires ou changer des couches, vous êtes créateurs de citoyenneté.

Construire, aider à la construction « d'un adulte debout » est un travail pointu, délicat, qui demande un savoir, un savoir-faire mais surtout un savoir – être...S'occuper des jeunes enfants, c'est faire du développement durable, de l'écologie...Vous êtes fidèles aux petits, présents 35 heures par semaine auprès d'eux...pour tout le monde c'est normal, s'occuper de bébé, ce n'est pas compliqué, tellement simple !

Je vous salue chères et chers artistes. Soyez fiers de vous »¹

¹ DEROO, Arnaud. *L'accueil de la petite-enfance : un regard humoristique pour donner à réfléchir la bien-traitance*. Lyon : Chronique Sociale, 2017, Nb pages : 138. (Comprendre les personnes. L'essentiel). ISBN 978-2-36717-345-0.

Table des matières

Présentation de l'équipe.....	1
Directrice de l'espace LYON et de l'IFAP.....	1
Référentes pédagogiques.....	1
Assistentes administratives.....	1
Pour nous joindre.....	2
1 Les orientations de la formation.....	2
2 La conception générale de la formation.....	2
2-1 Les finalités de la formation.....	2
2-2 Les principes et les valeurs pédagogiques.....	3
2-2-1 La relation pédagogique.....	3
2-2-2 Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation.....	3
2-2-3 La démarche pédagogique :.....	3
2-2-4 Spécificités du projet de formation :.....	4
3 Compétences visées et résultats attendus.....	7
4 Le descriptif de la formation.....	9
4-1 Enseignement théorique.....	9
4-2 Enseignement clinique.....	10
Déroulement avant le stage.....	11
Déroulement pendant le stage.....	12
5 L'obtention du diplôme. Validation des compétences de l'auxiliaire de puériculture.....	14
5-1. Validation des blocs de compétences :.....	15
5-2. Validation des stages cliniques.....	17
5-3 Règlement intérieur - Validation du temps de présence des élèves.....	18
5-4 Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.....	19
6 Perspectives et projet professionnels.....	21
Annexes.....	23

Annexe I : Calendrier de l'alternance avec progression modulaire – Cours complet -

Annexe II : Déclaration des accidents du travail pour les apprenants

Annexe III : Consignes générales des évaluations

Annexe IV : Tableau récapitulatif résultats DEAP élèves OCELLIA LYON 2024-2025

Annexe V : Prestations offertes vie étudiante

Annexe VI : Repères : A qui vous adresser en cas de besoin

Présentation de l'équipe

Directrice Campus LYON et de l'IFAP

Madame Laurence JEUNET

Référentes pédagogiques

Madame Dominique ROUSSET Infirmière - Puéricultrice, Cadre de Santé Temps de travail : 100 % (1ETP)	Responsable Entité - Formation Auxiliaire de Puériculture et prépas sanitaires
Madame Maud LEGER Infirmière - Puéricultrice, Cadre de Santé Temps de travail : 100 % (1 ETP)	Responsable Formation Coordination pédagogique
Madame AUJOGUES Marie Infirmière - Puéricultrice Temps de travail : 100 % (1 ETP)	Référente du groupe A Référente FGSU II Référente des apprentis Gestion des parcours de stage
Madame Marine BERAUD Infirmière - Puéricultrice Temps de travail : 100 % (1 ETP)	Référente du groupe B Formatrice FGSU II Référente des apprentis
Madame Emilie CECILLON Infirmière - Puéricultrice, Temps de travail : 100 % (1 ETP)	Référente du groupe C Gestion des dossiers médicaux Référente des apprentis
Madame Sandrine DUNIS Infirmière - Puéricultrice Temps de travail : 100 % (1 ETP) Absente les vendredis	Référente du groupe D Référente des apprentis
Madame Emilie LABOUCHE Infirmière – Puéricultrice Temps de travail : 90% (0,9 ETP) Absente les mercredis	Référente du groupe E Référente des apprentis

Assistantes de scolarité

Madame Kathy TAVARES

Madame Charlotte SEROL

Les horaires de permanence du secrétariat pour les élèves :

LUNDI	8h30-12h30	<i>Fermé</i>
MARDI	8h30-12h30	13h30-16h30
MERCREDI	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>
JEUDI	8h30-12h30	13h30-16h30
VENREDI	8h30-12h30	<i>Fermé</i>

Pour nous joindre

	PAR MAIL
Marie AUJOGUES	m.aujogues@ocellia.fr
Marine BERAUD	m.beraud@ocellia.fr
Emilie CECILLON	e.cecillon@ocellia.fr
Sandrine DUNIS	s.dunis@ocellia.fr
Emilie LABOUCHE	e.labouche@ocellia.fr
Maud LEGER	m.leger@ocellia.fr
Dominique ROUSSET	d.rousset@ocellia.fr
Charlotte SEROL	c.serol@ocellia.fr
Kathy TAVARES	k.tavares@ocellia.fr

1 Les orientations de la formation

Le projet pédagogique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture s'inscrit dans le projet institutionnel d'OCELLIA. Le référentiel de formation s'appuie sur un référentiel de onze compétences en lien avec un référentiel d'activités. Il est élaboré conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

2 La conception générale de la formation

2-1 Les finalités de la formation

L'IFAP assure la formation professionnelle de l'élève et est responsable de la progression pédagogique de l'élève dans le cadre du projet pédagogique. Cette progression professionnelle peut se poursuivre dans un processus de formation tout au long de la vie.

La formation permet au futur professionnel auxiliaire de puériculture, d'atteindre un niveau IV de compétences qui l'amènera à :

- Accompagner l'enfant (de la naissance à l'adolescence) dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le cadre d'une collaboration et d'une responsabilité partagée avec l'infirmière puéricultrice et/ou l'éducatrice de jeunes enfants et/ou la sage-femme ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé de l'enfant ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Le projet de formation conduit l'élève à construire sa propre démarche de professionnalisation progressivement à partir de savoirs, de savoirs faire, d'un développement d'aptitudes professionnelles.

2-2 Les principes et les valeurs pédagogiques

L'équipe pédagogique favorise un cadre adapté aux apprentissages en élaborant des stratégies, des méthodes pédagogiques qui contribuent à former des professionnels responsables, capables d'initiatives et d'anticipation.

Une organisation apprenante est mise en place. Elle permet d'accompagner des temps de réflexion collective, de développer des capacités d'observation et d'analyse des pratiques.

2-2-1 La relation pédagogique

L'équipe des formateurs se réfère dans sa pratique aux valeurs identifiées et transférables de la relation de soin ; elle définit en particulier :

- Le respect : c'est prendre soin de soi et de l'autre. C'est être attentif à l'autre et prendre en compte ses croyances et sa culture, sans nuire à la santé de l'enfant, dans le respect de la législation.
- La tolérance : c'est être capable d'écoute, de remise en cause, d'accepter la différence, la controverse et de travailler en équipe.
- La responsabilité : c'est être capable de prendre des initiatives, d'assumer sa part de responsabilité dans les conséquences de ses actes, pendant sa formation puis dans sa vie professionnelle.

2-2-2 Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation prennent ancrage dans une pédagogie de l'alternance. Cette alternance permet l'acquisition et l'intégration de connaissances, de savoirs faire et de savoirs être tant à l'école que sur les terrains de stage.

2-2-3 La démarche pédagogique

L'apprentissage de la professionnalisation et l'acquisition des compétences s'appuient sur trois points essentiels :

- Le principe d'éducabilité

L'équipe pédagogique est convaincue que l'élève est capable d'améliorer son niveau de performance si les conditions d'apprentissage lui sont favorables.

- Le suivi pédagogique individuel, collectif et l'identité professionnelle

Le rôle de la formatrice référente est d'accompagner l'élève dans la construction de son identité professionnelle. Celle-ci est favorisée par la mise en place de dispositifs pédagogiques conduisant à l'analyse des pratiques avec l'articulation des savoirs et des pratiques.

L'équipe pédagogique a fait le choix de stratégies pédagogiques actives permettant le questionnement favorisant la prise d'initiatives et les capacités d'évaluation.

Ces stratégies et ces méthodes actives permettent la transférabilité des savoirs :

« Tout apprentissage n'a de sens que s'il permet à l'apprenant d'utiliser ailleurs, dans d'autres contextes et à sa propre initiative, ce qu'il a appris dans un premier contexte² ».

- Les séquences pédagogiques s'inscrivent dans une démarche réflexive et sont associées à des dispositifs spécifiques tels que :
 - Les groupes de suivi de formation ;
 - Les temps de simulations ;
 - Les temps de questionnement autour du processus de professionnalisation (accompagnement clinique...) ;
 - Les temps d'autoévaluation et de Co évaluation (ex : jeux de rôle...) ;
 - Les temps de partage des pratiques.
 - Les modalités d'évaluations :
 - Transmission d'un message de prévention par rapport aux accidents domestiques ;
 - Proposition de collaboration à l'élaboration de leurs propres évaluations...

2-2-4 Spécificités du projet de formation

Diversité des dispositifs de formation et d'accompagnement

Entre le 26/08/2026 et le 23/07/2027 120 élèves suivront un parcours de formation personnalisé ; certains en cursus complet, d'autres en cursus partiel en référence à l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ; Annexe VII équivalences de compétences et allègements de formation pour l'accès au DEAP.

Les élèves intégrant le dispositif H+, bénéficient d'un aménagement de formation et des modalités d'évaluations selon leurs besoins.

Parmi la promotion environ 30 élèves réaliseront leur formation en apprentissage dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

² DEVELAY M., Donner du sens à l'école, ESF, 2000.

En effet le CFA d'OCELLIA propose un contrat d'apprentissage pour les personnes âgées de 18 à 30 ans. C'est un véritable contrat de travail à durée déterminée qui vise à fidéliser les apprentis chez leurs employeurs après l'obtention de leur diplôme.

Pour les apprentis ayant été en échec à la sélection de la formation AP, un contrat pédagogique sera mis en place.

La transversalité institutionnelle

L'interprofessionnalité est recherchée. Des actions pédagogiques transversales enrichissent les formations initiales de chaque section et répondent aux besoins des apprenants sur la pluridisciplinarité. Ainsi des thèmes sont travaillés entre les élèves auxiliaire de puériculture, les étudiants en soins infirmiers, les étudiants EJE... Les représentations de chaque profession sont ainsi partagées.

L'équipe pédagogique s'appuie alors sur les champs de compétences des formateurs du Pôle formations petite enfance Lyon et Valence et du Pôle santé Lyon :

- Plusieurs cours seront effectués par des formateurs travaillant auprès des étudiants éducateurs de jeunes enfants : notion d'équipe, organisation du travail en équipe ; les grands pédagogues ; les stéréotypes de genre, etc... Un temps de simulation et un cours sur l'observation se dérouleront avec les élèves EJE ;
- Des cours sur l'éthique, les transmissions, l'hygiène, seront animés par des formateurs de l'institut de formation en soins infirmiers et de l'institut de formation aide -soignant.

Un temps de simulation sera également organisé avec les étudiants infirmiers.

Un forum emploi interdisciplinaire sera organisé au printemps 2026.

- Un stage collaboratif entre certains étudiants EJE 3^{ème} année et élèves AP se déroulera soit sur le stage 1 ou 2.
Les objectifs étant de :

- ✓ Favoriser le travail en collaboration entre les étudiants EJE et les élèves auxiliaires de puériculture ;
- ✓ Favoriser le travail en équipe et en interdisciplinarité ;
- ✓ Favoriser les interactions par la création d'une relation privilégiée de confiance ;
- ✓ Mettre en place des actions communes sur le terrain.

Le travail en partenariat avec des intervenants vacataires

Des professionnels de qualifications diverses réalisent des cours tout au long de l'année :

- Infirmière puéricultrice ;
- Educateur de jeunes enfants ;
- Psychomotricienne ;
- Sage-femme ;
- Ostéopathe pédiatrique ;
- Juriste MACSF ;

- Directrice de structure d'accueil collectif petite enfance ;
- Auxiliaire de puériculture ;
- Aide-soignant ;
- Assistant de service social ;
- Milieu associatif...

Le développement pédagogique numérique

Dès la rentrée, les élèves auront la possibilité de suivre et d'étudier certains cours à distance, via la plate-forme Moodle. Cet espace numérique de travail est sécurisé par un identifiant et un mot de passe. Il est accessible en tous lieux à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone.

Ils trouveront une multitude de supports : cours, exercices d'entraînement type QCM-Quizz, des articles, des vidéos et toutes les informations liées au fonctionnement de la formation (règlement intérieur, répartition des groupes d'élèves etc...).

Dans le respect des droits d'auteur, les élèves pourront télécharger, et imprimer les documents. Cet espace ne se limitera pas au dépôt de documents. Des outils numériques interactifs seront proposés. Des échanges avec les formatrices et les vacataires s'effectueront lors de webinaires, de forums, de chats, de classes inversées... Cet espace collaboratif créera de la flexibilité dans l'apprentissage durant toute la formation.

La simulation intégrée au processus de formation

Depuis 2010, la Haute Autorité de Santé travaille à promouvoir la simulation en santé.

« La simulation consiste à répéter sans risquer les conséquences d'une erreur, les paroles, gestes ou savoir-faire qu'il faudra maîtriser dans des situations réelles futures. C'est une technique d'apprentissage des procédures complexes » (Beau, 1999).

Durant la formation initiale, les séances simulation en santé permettront donc aux apprenants de se former, d'acquérir des connaissances et des compétences en lien avec des procédures, des gestes, des prises en charge spécifiques. Un contexte de soins au plus proche de la réalité est installé au sein de locaux équipés (salle de TP, matériel vidéo de retransmission). Chaque séance de simulation se déroule en 3 temps : un temps de briefing, un temps de scénario (où un ou des apprenants joue(nt) leur propre rôle) et un temps de débriefing. L'ensemble des participants à la séance fera preuve d'une participation active et d'une posture réflexive permettant une co-construction des apprentissages

La formation aux gestes et soins d'urgence « FGSU niveau II »

Une formation aux Gestes et Soins d'Urgence sera réalisée lors du parcours scolaire afin de valider le Bloc 2.

Cette formation se déroule sur 2 journées de pratique à l'institut de formation entre **8h15 et 17h30** par groupe de 9 à 12 apprenants maximum en salle de Travaux Pratiques.

En plus de ces 2 jours, s'ajouteront 5h d'apports théoriques sur les Situations Sanitaires Exceptionnelles et l'accouchement inopiné.

Une tenue professionnelle est demandée pour l'FGSU (blouse blanche, avant-bras dégagés, ongles courts, pas de vernis ni faux-ongles, pas de voile)

La présence à l'ensemble de la session (pratique et théorique) ainsi que l'obtention de l'AFGSU II sont obligatoires pour valider le Bloc 2 et être présenté au jury final du DEAP.

Comme pour toute épreuve, toute absence ou échec donne droit à une session de rattrapage. En cas de nouvelle absence ou échec, l'élève devra en autonomie s'inscrire et autofinancer une session au CESU.

La santé environnementale

La question de l'environnement est aujourd'hui incontournable dans notre société. L'impact des facteurs environnementaux sur la santé apparaît comme décisif dans la prise en charge des enfants au quotidien. Les 1000 premiers jours de la vie sont une période où la santé environnementale doit être au cœur des préoccupations des professionnels qui accompagnent les familles, notamment les mères et les petits enfants, particulièrement vulnérables aux nombreuses sources de pollution : qualité de l'air, alimentation, cosmétiques, perturbateurs endocriniens, etc.

Une attention particulière sera donc portée sur cette thématique tout au long de la formation d'auxiliaire de puériculture.

En complément d'apports théoriques, il sera proposé aux élèves de participer à un atelier Nesting » afin de les aider à identifier les sources de pollution intérieures et à adopter des alternatives simples pour préserver la santé des bébés et de toute la famille. Cet atelier, conçu par WECF (*Women Engage For a Common Future*), sensibilise aux sources de pollution et accompagne la mise en place d'un environnement intérieur le plus sain possible. En petit groupe, ce temps ludique et participatif permettra aux élèves de s'engager individuellement dans une amélioration de leur comportement et de proposer des actions de prévention adaptées aux différents publics rencontrés.

La crèche d'application

La formation bénéficie d'un partenariat privilégié avec une crèche d'application, développée conjointement par Ocellia et la Ville de Lyon. Intégrée au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant du 9^e arrondissement de Lyon, cette structure dispose d'une salle d'observation pédagogique spécialement conçue pour les besoins de la formation. Équipée de vitres sans tain et inscrite dans un cadre éthique garantissant le respect des enfants, des familles et des professionnels, elle offre aux apprenants l'opportunité d'observer des situations réelles d'accueil, de soins, d'éveil et d'accompagnement du jeune enfant. Ces temps d'observation constituent un support pédagogique essentiel pour développer les capacités d'analyse, de réflexion et de compréhension des pratiques professionnelles. Ils sont complétés par des temps d'échanges et d'exploitation pédagogique permettant de faire le lien entre les observations réalisées, les apports théoriques et les compétences attendues dans l'exercice du métier d'auxiliaire de puériculture.

3 Compétences visées et résultats attendus

La formation est organisée en 10 modules qui ont pour objectifs de permettre aux élèves d'acquérir des compétences indispensables pour participer à la réalisation de soins relevant du rôle propre de l'infirmier(e).

Le choix du découpage et la progression des modules ont été réalisés par l'équipe pédagogique. Ils visent à optimiser la mise en lien entre les cours et la pratique professionnelle de l'auxiliaire de puériculture.

La formation vise à la fois :

- La construction d'une culture professionnelle structurée autour des savoirs, de connaissances, de règles, de conduite et de positionnement adaptés aux problématiques rencontrées dans des situations professionnelles,
- La préparation aux différentes certifications notifiées dans les textes réglementaires.

Elle s'appuie sur les référentiels d'activités et de compétences pour conduire à l'obtention du Diplôme d'Etat (Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ; Annexes I et II).

Blocs+A3:E18	Compétences	Activités	Modules de formation	Référentes pédagogiques
Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale 196 H	1 : Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités	<u>Module 1</u> : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale 147 H	M. LEGER - E.CECILLON
	1 bis : Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe		<u>Module 1 bis</u> : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28 H	M. LEGER - E. LABOUCHE
	2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Identification des risques lors de l'accompagnement de l'enfant et mise en œuvre d'action de prévention adéquates	<u>Module 2</u> : Repérage et prévention des situations à risque 21 H	M AUJOGUES - E. LABOUCHE
Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration 266 H	3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé	<u>Module 3</u> : Evaluation de l'état clinique d'une personne 77 H	M. BERAUD – S. DUNIS
	4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques	<u>Module 4</u> : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 154 H	S. DUNIS - M. AUJOGUES
	5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de manutention	<u>Module 5</u> : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 H	S. DUNIS - E. LABOUCHE
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants 91 H	6 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage	<u>Module 6</u> : Relation et communication avec les personnes, leur entourage 70 H	M. BERAUD - E. CECILLON
	7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels	<u>Module 7</u> : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21 H	E. CECILLON - M. AUJOGUES
Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention 35 H	8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Entretien des locaux et des matériels liés au soins	<u>Module 8</u> : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35 H	M. BERAUD - M. LEGER
	9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des	Entretien des locaux et des matériels liés au soins		
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques 105 H	10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités	<u>Module 9</u> : Traitement des informations 35 H	M. BERAUD - E. CECILLON
	11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité/gestion des risques	<u>Module 10</u> : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques 70 H	S. DUNIS - M. AUJOGUES
API / TPG				M. LEGER - C. SEROL

Au-delà d'une lecture littérale de ces référentiels, le projet vise à développer des compétences transversales afin de prendre soin des autres et de soi par une approche globale multi référencée, respectueuse de la santé et de l'environnement de l'enfant.

4 Le descriptif de la formation

La planification de l'alternance 2026-2027³ répond à une exigence réglementaire avec une alternance de temps en institut de formation et de période en stage qui se déroule sur 1540 heures de formation pour les parcours complets.

4-1 Enseignement théorique

L'organisation et les méthodes pédagogiques s'orientent par la mise en place :

- D'un climat de confiance
- D'une dynamique de groupe
- De liens de solidarité entre les élèves.

4-1-1 Horaires et organisation des cours

La présence en cours est obligatoire. L'enseignement en présentiel ou en distanciel est dispensé sur la base de 35 heures par semaine du lundi au vendredi inclus, de **8H30 à 17h**. Les cours en distanciel doivent être suivis depuis un lieu fixe et adapté (pas dans une voiture, un train...). **Les apprentis ne peuvent en aucun cas quitter l'établissement avant la fin de cours indiquée sur leur planning du jour.**

Les cours magistraux peuvent être assurés en promotion entière ou en demi-promotion, en distanciel ou en présentiel. La participation active des élèves est recherchée dans l'ensemble des cours.

Les élèves qui utilisent un ordinateur ou une tablette pour la prise de notes sont invités à s'installer au premier rang de la salle de cours. Afin de garantir un usage conforme à ces outils, le contenu de leur prise de notes pourra être consulté à tout moment par l'équipe pédagogique.

Les ateliers (session éveil, ergonomie, jeux de rôle...), les accompagnements pédagogiques individualisés (API), les travaux personnels guidés (TPG), les temps d'intégration des connaissances (TIC) et les départs en stage sont organisés en 1/5^{ième} ou en 1/6^{ième}, 1/8^{ième}, 1/10^{ième} de promotion.

Les élèves selon leur parcours de formation participeront à 9 ateliers :

- Atelier littérature jeunesse ;
- Arts plastiques ;
- La boîte à joujoux ;
- Nature et environnement ;
- Théâtre- Improvisation ;
- Communication gestuelle ;
- Comptines et jeux de doigts
- Anglais et puériculture ;
- Réflexion autour des espaces de motricité.
- Ateliers allaitement maternel

³ Annexe I : Calendrier de l'alternance avec progression modulaire

● Messages

Un temps de travail personnel journalier est nécessaire à la réussite de la formation.

Pour les cours en salle de travaux pratiques et les cours de manutention, une tenue professionnelle est demandée (blouse blanche, avant-bras dégagés, ongles courts, pas de vernis ni faux-ongles, pas de voile).

Il est strictement interdit, pendant les enseignements, de réaliser des photographies, des vidéos ou des enregistrements audios des intervenants, des membres de l'équipe pédagogique ou des autres apprenants, sans leur autorisation préalable. Cette disposition vise à garantir le respect du droit à l'image, de la vie privée et de la confidentialité des échanges au sein de l'institut.

4-1-2 Les groupes de références

La promotion est divisée en cinq groupes de référence.

Pour chacun de ces groupes, une formatrice référente est identifiée. Elle est plus particulièrement chargée sur l'année de formation, du suivi personnalisé d'un groupe d'élèves et du **suivi pédagogique individualisé pour chaque apprenant (SI)**. Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'élève qui pourra la rencontrer sur rendez-vous, en fonction de ses besoins. Le rôle de la référente est d'accompagner la construction de cette identité professionnelle.

Les groupes de référence sont répartis comme suit :

● Marie AUJOGUES	Groupe de référence A
● Marine BERAUD	Groupe de référence B
● Emilie CECILLON	Groupe de référence C
● Sandrine DUNIS	Groupe de référence D
● Emilie LABOUCHE	Groupe de référence E

4-1-3 Les accompagnements pédagogiques individualisés :

Ils permettent pour tous une remise à niveau en mathématiques, informatique, français, biologie, en méthodologie de travail, d'analyse et de raisonnement clinique.

- Les temps de régulation et de bilans :

Ces temps contribuent à réguler la vie du groupe durant la formation.

Des bilans individuels ou collectifs sont organisés après chaque module. Ces espaces d'expression contribuent à évaluer le projet pédagogique. Les élèves peuvent être force de proposition pour faire évoluer ce projet.

- Les travaux personnels guidés (T.P.G)

Ces temps sont mis en place tout au long de l'année et favorisent à travers des exercices, des cas concrets formatifs, l'intégration des connaissances.

4-1-4 Les lieux de documentation

Un centre de recherche documentaire (CRD), un portail documentaire, deux salles multimédia sont à disposition des élèves. Les salles de cours sont en Wifi.

4-2 Enseignement clinique

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle.

Dans le cadre d'un cursus intégral de formation, les stages représentent 770 heures. Ils sont répartis en 4 périodes :

- 3 périodes de 5 semaines visant à explorer les trois missions suivantes de l'auxiliaire de puériculture :
 - ✓ Accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et sociale ;
 - ✓ Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
 - ✓ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel ;
- 1 période de 7 semaines réalisée en fin de formation permettant de consolider le projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Cette période ne peut être fractionnée.

L'organisation des stages

Pour l'année 2026/2027, les IFAP OCELLIA, de la Maisonnée, de Rockefeller, de Saint Sorlin en Bugey et de Limas ont mutualisé leurs terrains de stage en maternité, pédiatrie, handicap et les EAJE de la Ville de LYON afin :

- D'optimiser l'offre de stage pour l'ensemble des élèves ;
- D'améliorer la lisibilité des demandes de stages ;
- De prendre en compte la charge de travail des équipes en lien avec l'accueil des stagiaires.

Les stages s'effectueront en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier en priorité sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les stages sont gérés par Madame Marie AUJOGUES, les autres membres de l'équipe pédagogique et les responsables des structures d'accueil.

Les frais inhérents au stage sont à la charge de l'élève (tenues, transport...).

Dans le cadre d'Erasmus +, Ocellia encourage la mobilité internationale en informant et accompagnant les élèves qui souhaiteraient réaliser un stage à l'étranger. Les élèves intéressés par cette possibilité en feront part à leur formatrice référente.

L'une des périodes de stage sera alors définie pour ce projet et chaque élève réalisera ses propres recherches de stage ou pourra se renseigner sur les partenariats existants auprès du pôle international d'Ocellia.

4-2-1 Déroulement des stages :

Avant le stage

D'un point de vue administratif, une liste des établissements d'accueil des élèves en stage est présentée annuellement à chaque ICOGI (Instance compétente pour la gouvernance des instituts), présidée par le directeur général de l'ARS ou son représentant.

Une convention individuelle de stage est signée entre le directeur général d'OCELLIA, le responsable du terrain de stage et l'élève.

Les coordonnées du lieu de stage et du responsable de stage sont transmises à l'élève via notre campus numérique (logiciel WebAurion).

Pour connaître ses horaires l'élève doit prendre contact avec le responsable du terrain de stage, par téléphone ou par mail en fonction des lieux, **15 jours** avant le début du stage.

Pendant le stage

Durée du stage et horaires de travail

Les 3 premiers stages ont une durée de 175 Heures et le dernier de 245 Heures.

La durée hebdomadaire moyenne de travail est de **35 heures** de stage effectif. **Elle ne doit en aucun cas dépasser 39 heures par semaine.**

La durée journalière de travail effectif est habituellement de 7 heures + 30 minutes de pause et au maximum de 10 heures, la pause repas est alors incluse dans le temps de travail effectif.

La durée journalière de stage de 12 heures est interdite.

Les stages se déroulent pendant la semaine du lundi au samedi.

Les repos hebdomadaires sont les : dimanches et jours fériés.

Au cours de ces stages, l'élève réalisera au moins **une expérience de travail de nuit** (au maximum la moitié d'un stage de 5 semaines) **et une expérience de travail le samedi. Ces 2 expériences sont obligatoires pour la validation du DEAP.**

Les horaires se définissent par le(a) Directeur(trice) ou le(a) cadre de santé en début de stage pour la durée de celui-ci en fonction des horaires du personnel et de l'organisation du travail dans le service. En cas d'aménagement particulier il se rapprochera de la référente pédagogique de l'élève.

Dans les deux premiers jours de stage, l'élève doit transmettre par mail à sa formatrice référente une copie de sa fiche horaire datée, signée et tamponnée par le cadre de santé.

Tout changement d'horaires doit être **signalé par mail au secrétariat de l'IFAP
et à la formatrice référente**

Suivi et accompagnement en stage

Un portfolio est remis à chaque élève en début de formation.

En mobilisant ce livret de suivi des périodes en milieu professionnel :

- Il devient acteur de sa formation ;
- Il fait le lien entre l'enseignement théorique et l'enseignement clinique ;
- Il s'autoévalue à partir du référentiel d'activités de l'auxiliaire de puériculture ;

Avant chaque départ en stage, un temps de préparation est organisé.

Il permet :

- de donner des informations aux élèves sur les différents types de structures rencontrées ;
- de s'approprier le portfolio ;
- d'élaborer les objectifs spécifiques de l'apprenant afin de les reporter sur le portfolio ;
- de favoriser les échanges d'expériences.

Après chaque stage un temps de partages des pratiques est réalisé en groupe de référence.

Ce temps favorise l'analyse et l'articulation significatives des savoirs et des pratiques conduisant à la professionnalisation.

Durant les périodes de stage, il est strictement interdit de réaliser des photographies, des vidéos ou des enregistrements audios au sein des structures d'accueil, notamment des locaux, des enfants, des familles, des professionnels ou de toute autre personne présente, sans autorisation préalable et dans le respect de la réglementation en vigueur. Les apprenants sont tenus de respecter le devoir de discrétion professionnelle, la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès ainsi que le droit à l'image des personnes accueillies et des professionnels.

En cas d'accident

○ **Accident de travail**

Le risque « accident du travail », incluant le trajet domicile – travail, est reconnu au stagiaire au cours de la période en milieu professionnel :

- Les élèves bénéficient de la législation sur les accidents du travail au titre du régime étudiant de l'article L.412-8 2° de la sécurité sociale ; l'organisme d'accueil s'engage à rédiger et transmettre la déclaration d'accident du travail à la caisse de sécurité sociale dont dépend l'élève ou l'étudiant (en mentionnant l'établissement d'enseignement comme

employeur) ; il s'engage également à transmettre sans délai une copie de cette déclaration à l'organisme de formation.

- Pour les stagiaires indemnisés/rémunérés à plus de 30% du SMIC (salariés, demandeurs d'emploi indemnisés, stagiaires de la formation professionnelle), OCELLIA s'engage à rédiger et transmettre la déclaration d'accident du travail à la caisse de sécurité sociale dont dépend le stagiaire.

Attention = Si l'élève est accidenté après un départ anticipé à l'école et en stage non autorisé : il engage uniquement sa responsabilité.

Aucun déplacement avec le véhicule personnel n'est autorisé pendant les horaires de stage.

○ **Accident d'exposition au sang et aux liquides biologiques** ⁴

La procédure à appliquer obligatoirement en cas d'accident d'exposition au sang et liquides biologiques est mise en annexe de ce document.

5 L'obtention du diplôme. Validation des compétences de l'auxiliaire de puériculture

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture atteste des onze compétences requises en lien avec le référentiel d'activités⁵. Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture les candidats qui ont validé l'ensemble des blocs de compétences liés à la profession. L'évaluation des blocs de compétences est effectuée tout au long de la formation.

5-1. Validation des blocs de compétences⁶

Chaque bloc fera l'objet d'une ou plusieurs épreuves d'évaluation. **Les évaluations se dérouleront dans le respect des consignes énoncées en annexe III.**

Au sein d'un même bloc de compétence, l'IFAP procédera à la compensation des notes des modules entre elles. Cette compensation ne pourra s'opérer que pour les notes supérieures ou égales à 8/20.

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des blocs, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation, bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation.

Aucune note de rattrapage ne sera communiquée à l'élève. Ce dernier aura connaissance de l'obtention de son diplôme à la parution des résultats du jury final du DEAP organisé par la tutelle.

⁴ Cf Annexe II

⁵ Arrêté du 10/06/2021 , op.cit., Annexe I, Référentiel d'activités

⁶ Arrêté du 10/06/2021 op.cit., Annexe III, Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, Référentiel de formation

Tout travail non rendu à la date prévue sera sanctionné par la note 0/20.

Tout comportement inapproprié lors d'une certification (triche...) sera sanctionné par la note de 0/20.

Dans ces deux situations l'élève sera alors convoqué à l'épreuve de rattrapage.

Les élèves en cursus partiels peuvent être convoqués à des épreuves d'évaluation en dehors du calendrier initialement prévu.

Les conditions de validation des blocs

BLOCS	ÉPREUVES	MODALITÉS COMPLÉMENTAIRES	NOTATION	CONDITIONS DE VALIDATION DU BLOC
<u>BLOC 1</u> M1 : <u>18/02/2027</u> M1 bis : <u>03/05/2027</u> M2 : <u>03/05/2027</u> <u>Rattrapages :</u> M1+M1 bis+M2 Juin 2027	Etudes de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	M1 : Épreuve écrite individuelle, anonyme Durée : <u>90 minutes</u> M1 bis : Épreuve écrite anonyme ou oral individuelle, Durée = <u>90 minutes</u> M2 : Épreuve écrite individuelle, anonyme Durée : <u>60 minutes</u>	Sur 20 points chaque épreuve	Obtenir une note égale ou supérieure à 30/60 au bloc Compensation des notes des modules entre elles si les notes sont supérieures ou égales à 8/20. Points de pénalité : Toute information écrite relevant d'une mise en danger de l'enfant et/ou lors d'absence de réponse à des questions obligatoires
<u>BLOC 2</u> M3 : <u>30/11/2026</u> M4 : <u>26/05/2027</u>	Etudes de situation	M3 : Épreuve écrite individuelle, anonyme Durée : <u>90 minutes</u> M4 : Épreuve écrite individuelle,	Sur 20 points Chaque épreuve	Obtenir une note égale ou supérieure à 30/60 au bloc Compensation des notes des modules entre elles si les notes sont supérieures ou égales à 8/20.

M5 : <u>26/02/2027</u> ou <u>4/05/2027</u> Rendu travail portage <u>03/03/2027</u> pour les parcours partiels <u>19/05/2027</u> pour les parcours complets <u>Rattrapage :</u> juillet 2027 M3 le 05/02/2027	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 AFGSU Niveau 2 Evaluation des compétences en milieu professionnel	anonyme Durée : <u>150 minutes</u> M5 : Epreuve individuelle, pratique Organisée à l'IFAP Durée : <u>20 minutes</u>		Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 Points de pénalité : Toute information écrite relevant d'une mise en danger de l'enfant et/ou lors d'absence de réponse à des questions obligatoires
<u>BLOC 3</u> M6 : <u>02/03/2027</u> Rattrapage : <u>Juin 2027</u> M7 : Rendu le <u>16/02/2027</u> <u>Rattrapage :</u> 26/04/2027	Etudes de situation relationnelle Evaluation des compétences en milieu professionnel	<u>M6 :</u> Epreuve orale en groupe Durée : <u>45 minutes</u> <u>M7 : Ecrit collectif</u>	Sur 20 points Chaque épreuve	Obtenir une note égale ou supérieure à 20/40 au bloc Compensation des notes des modules entre elles si les notes sont supérieures ou égales à 8/20.
<u>BLOC 4</u> M8 : <u>30/11/2026</u> <u>Rattrapage :</u> 5/02/2027	Etude à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel	Épreuve écrite individuelle, anonyme Durée : <u>90 minutes</u>	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 Points de pénalité : Toute information écrite relevant d'une mise en danger de l'enfant et/ou lors d'absence de réponse à des questions obligatoires
<u>BLOC 5</u>				Obtenir une note égale ou supérieure à

M9 : Epreuve écrite le <u>21/05/2026</u> Rendu du travail de groupe autour d'un message de prévention le <u>18/12/2027</u> M10 : <u>21/05/2027</u> <u>Rattrapages :</u> Juin_2028	Etude de situation+travail de groupe autour d'un message de prévention. Evaluation des compétences en milieu professionnel	M9 : Épreuve écrite individuelle anonyme notée sur 16 points Durée : 60 <u>minutes</u> + Travail de groupe Noté sur 4 points M10 : Escape Game en groupe Durée = 30 minutes	Sur 20 points Chaque épreuve	20/40 au bloc Compensation des notes des modules entre elles si les notes sont supérieures ou égales à 8/20. Points de pénalité : Toute information écrite relevant d'une mise en danger de l'enfant et/ou lors d'absence de réponse à des questions obligatoires
---	---	--	-------------------------------------	---

Ce tableau tient lieu de convocation pour les sessions initiales.

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage et confirmation en échec au jury au DEAP, l'élève, après acceptation de l'équipe pédagogique, pourra se réinscrire et suivre les enseignements des modules des blocs de compétences non validés. Il conservera les notes supérieures ou égales à 10 pour l'année de redoublement.

Des frais de scolarité correspondant au volume horaire nécessitant une nouvelle validation seront demandés.

Tout élève ayant eu un avertissement ou des problèmes de discipline, de comportements inadaptés durant sa scolarité, ne pourra pas redoubler au sein de l' IFAP OCELLIA LYON.

5-2. Validation des stages cliniques

L'élève doit avoir effectué 50 % de son temps de stage pour être évalué. Dans le cas contraire le stage est invalidé et fera l'objet d'un rattrapage.

Evaluation des compétences

Une **feuille d'évaluation des compétences** est remise à l'élève avant chaque départ en stage et sera remplie avec l'équipe d'encadrement en fin de stage.

Pour chaque unité de compétence, le niveau de l'élève est évalué à partir d'une **échelle de valeurs suivante = Acquis ; A améliorer ; Non acquis ; Non mobilisé.**

En fin de stage, l'élève doit donc avoir le souci de rappeler aux responsables de l'encadrement que son stage se termine et qu'il y a une fiche d'évaluation à remplir. Cette fiche doit être commentée avant son départ.

Les élèves sont invités à être pleinement acteurs de leur parcours en veillant, tout au long du stage, à faire le point régulièrement avec leur tuteur sur les compétences mobilisées et celles restant à évaluer. Il convient de rappeler l'importance de renseigner l'ensemble des compétences figurant dans le portfolio et sur la fiche bilan, afin de garantir une évaluation complète des acquis. Lorsque certaines compétences n'ont pas pu être observées en situation réelle, des mises en situation simulées ou jeux de rôle peuvent être proposés sur le terrain de stage, en s'appuyant sur les guides élaborés par l'IFAP, afin de permettre leur évaluation.

Il est fortement conseillé de photocopier la feuille avant de la remettre aux formatrices pour en garder un exemplaire. Les originaux doivent être rendus dans la semaine qui suit le retour en cours, ils composent le dossier nécessaire pour l'obtention du DEAP.

Le tampon du service doit figurer sur ce document. L'élève **doit signer la fiche d'évaluation**, cette signature signifie que le stagiaire a eu connaissance des informations portées sur la feuille d'évaluation. En cas de désaccord avec ce qui est écrit, l'élève peut joindre une lettre manuscrite faisant part de ses remarques. Il peut demander un entretien avec sa formatrice référente à ce sujet.

Deux commissions de validation de l'acquisition des résultats (CVAR) organisées par l'IFAP se prononceront sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation, soit les 4 périodes pour un parcours complet.

Ces commissions se dérouleront les 04/03/2027 et 2/07/2027. A l'issue de ces commissions, **un stage de rattrapage pourra être proposé à l'élève en difficulté afin de lui permettre de progresser et de valider ses compétences**. Ce stage, d'une durée de 5 à 7 semaines, sera proposé aux élèves en parcours partiel avant le jury de juillet dans la mesure du possible ; pour les élèves en parcours complet, il se déroulera entre le mois d'août et le mois de novembre pour une présentation au jury de décembre 2027.

La DREETS procédera à la certification ou non de chaque bloc de compétence et à la délivrance ou non du diplôme d'État. Le diplôme d'État s'acquiert par la validation des 5 blocs de compétences.

5-3 Règlement intérieur - Validation du temps de présence des élèves

Tout élève de l'IFAP est soumis à une obligation de présence en cours théorique et en stage.

« Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements ».

Les absences à l'institut et en période de formation en milieu professionnel ne peuvent excéder cinq pour cent de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant » (Arrêté du 10/06/2021 relatif à la formation conduisant au DEAP - article 6).

Toute reprise de formation (IFAP ou stage) avant la date finale d'un arrêt maladie ou certificat médical sera soumise à certificat d'aptitude de reprise transmis à l'IFAP. Le cas échéant, l'élève se verra refuser l'accès aux cours et en stage.

Cette franchise de 5% sera ou non accordée par une commission après étude du dossier de l'élève assortit d'une évaluation de son assiduité et sa ponctualité tout au long de son parcours scolaire.

En cas de franchise non accordée ou de dépassement de franchise, les heures seront récupérées. Les récupérations d'absences sont organisées par l'équipe pédagogique. Si les stages restants sont insuffisants pour la récupération des heures, un stage sera proposé en automne impliquant une **obtention du diplôme en décembre 2027**.

En cas d'absence lors d'une épreuve de validation, l'élève n'a droit qu'à une seule épreuve. Dans ce cas, il sera convoqué uniquement pour **le rattrapage**.

La ponctualité est donc exigée. Dès que la porte de la salle de cours est fermée, l'élève en retard ne peut pas entrer. Il intégrera la salle à la pause de 10H15 ; 1H45 seront déduites de sa franchise.

L'EMARGEMENT EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ELEVES EN CENTRE DE FORMATION ET EN STAGE

☞ **L'absence d'émargement équivaut à une absence comptabilisée.**
Si l'élève rencontre des problèmes d'enregistrement de sa présence en cours sur l'application SoWeSoft : Chaque vendredi midi, l'élève vérifie ses émargements de la semaine écoulée et alerte sa référente ; Sans sollicitation de l'élève son absence sera actée et définitive.
☞ **La signature est un engagement et une responsabilité individuelle. Toute fraude sera sanctionnée par voie disciplinaire.**

Toute absence, retard ou départ anticipé à l'IFAP, en stage doivent être signalés le jour même et seront comptabilisés et répertoriés :

→ A l'IFAP par téléphone (04-78-83-40-88) ou par mail auprès de l'assistante de scolarité et auprès de la formatrice référente de l'élève.

ET

→ Dans le service où l'élève effectue son stage.

Les arrêts de travail ou certificats médicaux personnels ou pour enfants malades sont à présenter dans les 48 heures.

En cas d'absences injustifiées :

En stage : récupération des heures sur le stage en cours ou sur les stages suivants ;

A l'école : récupération des heures sur le stage suivant.

Un travail rédactionnel compensatoire peut être demandé en supplément par l'équipe pédagogique.

Les absences injustifiées doivent demeurer exceptionnelles. L'élève s'expose à des mesures disciplinaires voire à une non-présentation au jury final du DEAP.

3 absences injustifiées = avertissement

Situation particulière = En cas de fermeture du lieu de stage

- si cette fermeture est annoncée (congrés, formation du personnel ...) : récupération des heures de stage par anticipation sur l'ensemble de l'année ou changement du lieu de stage (pour les apprenties dont l'employeur à plusieurs EAJE) .
- si cette fermeture est inattendue = récupération à définir en fonction du temps de stage restant ; un travail rédactionnel compensatoire peut être demandé en supplément par l'équipe pédagogique.

5-4 Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

En cas de fautes disciplinaires ou/et d'actes des élèves incompatibles avec la sécurité de l'enfant et mettant en cause leur responsabilité, la directrice de l'IFAP peut saisir et convoquer la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires⁷:

Cette dernière émet un avis et peut proposer différentes sanctions : avertissement ; blâme ; exclusion temporaire de l'IFAP ou exclusion définitive.

Tout élève ayant fait l'objet de mesures disciplinaires pour des problèmes de comportement ne sera pas autorisé à redoubler au sein de l'IFAP OCELLIA-LYON.

6 Perspectives et projet professionnels

Titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ⁸, sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat ou de la puéricultrice diplômée d'Etat, vous réaliserez des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

Votre rôle s'inscrira dans une approche globale de l'enfant en prenant en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Vous participerez à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

Vous aurez la possibilité de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires et médico-sociales ou sociales diverses notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage :

- Structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans ;
- Structures accueillant des enfants porteurs de handicap ;
- Maternités privées ou publiques, des centres de périnatalité ;

⁷ Arrêté du 10/06/2021 portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux Chapitre III

⁸ Annexe III Tableau récapitulatif résultats DEAP élèves OCELLIA LYON 2019-2021

- Services de pédiatrie, de chirurgie pédiatrique, de pédopsychiatrie ;
- Services de néonatalogie ;
- Services de protection maternelle et infantile (très exceptionnel dans la région AURA)...

L'IFAP diffuse sur son site des offres d'emplois reçues tout au long de l'année.

Les élèves qui souhaitent garder contact avec l'école sont invités à le signaler aux formatrices. Ils pourront être sollicités pour des interventions auprès des élèves des prochaines promotions, pour participer à la sélection ...

Le Pôle formation continue assure un suivi du devenir professionnel des élèves. Ainsi, il contacte les élèves dans les trois à six mois qui suivent l'obtention de leur diplôme.

VOUS ETES DIPLOMES FAITES L'EXPERIENCE !

« Pascaline assistante maternelle est mariée à un banquier. Le couple est invité à une soirée buffet dînatoire dans le cadre de la profession de son mari. Pascaline accompagne son mari, même si lors de ces soirées, elle ne se sent pas vraiment à l'aise, à sa place. Elle en aura la confirmation encore ce soir.

Arrivés à la soirée, monsieur laisse Pascaline pour aller saluer des collègues, des clients. Pascaline regarde les invités, dans leurs costumes, elle se dit « vraiment, ce n'est pas mon monde ».

Un invité se dirige vers le buffet, la salue.

« Bonjour, vous êtes la femme de Bruno ?

- *Oui*
- *Aussi dans la banque ?*
- *Non, je suis assistante maternelle.*
- *Ah. Et ce cher monsieur prend son verre et rejoint les invités.*

Un autre invité s'approche de notre chère Pascaline et entame la conversation.

« Bonjour, vous accompagnez votre mari ?...

- *Vous travaillez dans quoi ?*

Comme notre Pascaline est malicieuse, elle tente :

- *Je suis chercheur.*
- *Ah intéressant, et dans quoi ?*
- *En éducation, sciences humaines, pédagogie, gestion du temps, langage, pédiatrie, psychologie ».*

Pascaline discutera avec ce monsieur sans jamais nommer le mot « assistante maternelle », il a été très intéressé.

*Oui, les professionnels petite-enfance ne sont pas seulement ATSEM, assistantes maternelles éducateurs, auxiliaires...Ce sont avant tout **des chercheurs en éducation qui observent, posent des hypothèses, vérifient.***

Alors je vous propose, dès demain dans vos crèches...de vous présenter comme chercheur, pédagogue et vous me raconterez »⁹

Annexes

Annexe I : Calendrier de l'alternance avec progression modulaire – Cours complet

Annexe II : Déclaration des accidents du travail pour les apprenants

Annexe III : Consignes générales des évaluations

Annexe IV : Tableau récapitulatif résultats DEAP élèves OCELLIA LYON 2024-2025

Annexe V : Prestations offertes vie étudiante

Annexe VI : Repères : A qui vous adresser en cas de besoin

⁹ DEROO, Arnaud. *L'accueil de la petite-enfance : un regard humoristique pour donner à réfléchir la bien-traitance*. Lyon : Chronique Sociale, 2017, Nb pages : 138. (Comprendre les personnes. L'essentiel). ISBN 978-2-36717-345-0.

Annexe I : Calendrier de l'alternance avec progression modulaire – Coursus complet

Calendrier Formation Auxiliaire de Puériculture
Promotion 2026- 2027 Parcours Complet
Sous réserve de modification



Août 2026		Septembre 2026		Octobre 2026		Novembre 2026		Décembre 2026		Janvier 2027		Février 2027		Mars 2027		Avril 2027		Mai 2027		Juin 2027		Juillet 2027		Août 2027	
HP	HT	HP	HT	HP	HT	HP	HT	HP	HT	HP	HT	HP	HT	HP	HT	HP	HT	HP	HT	HP	HT	HP	HT	HP	HT
1 S		1 M	M1	1 J	8	1 D		1 M	M1	1 V		1 L	7	1 L	TPG	1 J	7	1 S		1 M	7	1 J	7	1 D	
2 D		2 ME	M1	2 V	7	2 L		2 ME	M4	2 S		2 M	7	2 M		2 V	7	2 D		2 ME	7	2 V	7	2 L	
3 J		3 J	M1	3 S		3 M	M3	3 J	M4	3 D		3 ME	7	3 ME	M4	3 S		3 L		3 J	7	3 S		3 M	
4 M		4 V	M1	4 D		4 ME	M3	4 V	M4	4 L	7	4 J	7	4 J		4 D		4 M		4 V	7	4 D		4 ME	
5 ME		5 S		5 L	8	5 J		5 S		5 M	7	5 V	7	5 V		5 L	7	5 ME		5 S		5 L	7	5 J	
6 J		6 D		6 M	8	6 V		6 D		6 ME	7	6 S		6 S		6 M	7	6 J		6 D		6 M	7	6 V	
7 V		7 L	M1	7 ME	8	7 S		7 L		7 J	7	7 D		7 D		7 ME	7	7 V		7 L	7	7 ME	7	7 S	
8 S		8 M	M1	8 J	8	8 D		8 M		8 V	7	8 L		M2	8 L	8 J	7	8 S		8 M	7	8 J	7	8 D	
9 D		9 ME	API	9 V	7	9 L		9 ME		9 S		9 M		M2	9 M	9 V	7	9 D		9 ME	7	9 V	7	9 L	
10 L		10 J	API	10 S		10 M		10 J		10 V		10 ME		API	10 ME	10 S		10 L		10 J	7	10 S		10 M	
11 M		11 V	M3	11 D		11 ME		11 V		11 L	7	11 J		M1Bis	11 J	11 D		11 M		11 V	7	11 D		11 ME	
12 ME		12 S		12 L	8	12 J		12 S		12 M	7	12 V		M1Bis	12 V	12 L	7	12 ME		12 S		12 L	7	12 J	
13 J		13 D		13 M	8	13 V		13 D		13 ME	7	13 S		13 S		13 M	7	13 J		13 ME	7	13 S		13 V	
14 V		14 L	M3	14 ME	8	14 S		14 L		14 J	7	14 D		14 D		14 ME	7	14 V		14 S		14 ME	7	14 S	
15 S		15 M	M3	15 J	8	15 D		15 M		15 V	7	15 L		M7	15 L	15 J	7	15 S		15 M	7	15 J	7	15 D	
16 D		16 ME	M3	16 V	7	16 L		16 ME		16 S		16 M		M7	16 M	16 V	7	16 D		16 ME	7	16 V	7	16 L	
17 L		17 J	M3	17 S		17 M		17 L		17 D	7	17 ME		M1	17 ME	17 S		17 L		17 J	7	17 S		17 M	
18 M		18 V	M4	18 D		18 ME		18 V		18 M	7	18 J		M1	18 J	18 D		18 M		18 V	7	18 D		18 ME	
19 ME		19 S		19 L	8	19 J		19 ME		19 V	7	19 M		M4	19 V	19 L		19 ME		19 S		19 L		19 J	
20 J		20 D		20 M	8	20 V		20 J		20 ME	7	20 S		20 S		20 M		20 J		20 ME	7	20 S		20 V	
21 V		21 L	M8	21 ME	7	21 S		21 L		21 J	7	21 D		21 D		21 ME		21 V		21 J	7	21 D		21 S	
22 S		22 M	M7	22 J	7	22 D		22 M		22 V	7	22 L		M5/M6	22 L	22 J		22 S		22 V	7	22 D		22 S	
23 D		23 ME	M8	23 V	7	23 L		23 ME		23 S		23 M		M5/M6	23 M	23 V		23 D		23 ME	7	23 L		23 S	
24 L		24 J	M8	24 S		24 M		24 J		24 D		24 ME		M5/M6	24 ME	24 S		24 L		24 J	7	24 S		24 M	
25 M		25 V	M9	25 D		25 ME		25 V		25 L	7	25 M		M5/M6	25 J	25 D		25 M		25 V	7	25 D		25 ME	
26 ME		26 S		26 L	7	26 J		26 ME		26 M	7	26 V		M5/M6	26 V	26 L		26 ME		26 M	7	26 V		26 J	
27 J		27 D		27 M	7	27 V		27 D		27 ME	7	27 S		M5/M6	27 S	27 M		27 J		27 ME	7	27 D		27 V	
28 V		28 L	8	28 ME	7	28 S		28 L		28 J	7	28 D		28 D		28 ME		28 V		28 J	7	28 D		28 S	
29 S		29 M	8	29 J		29 D		29 M		29 V	7	29 L		29 L		29 ME		29 S		29 M	7	29 D		29 S	
30 D		30 ME	8	30 V		30 L		30 ME		30 S		30 M		30 M	7	30 V		30 D		30 ME	7	30 L		30 S	
31 L		M1		31 S				31 J		31 D				31 ME	7			31 L				31 S		31 M	

HEURES THEORIQUES
HEURES PRATIQUES
VACANCES/CORRIGES
JOURS FERIES NON TRAVAILLES

Heures Théoriques :
2026 / 2027= soit 770h
Heures Pratiques :
2026 / 2027= soit 770 H

Annexe II : Déclaration des accidents du travail pour les apprenants



Déclaration des accidents du travail pour les apprenants Procédure

Nom et Visa(s) vérificateurs (s) (fond) : Elisabeth JUNET

Nom et Visa valider (forme) : Lisa BERTRAND

Nom du rédacteur : Aliyah SAINT CLEMENT

Table des matières

A. BUT.....	2
B. CHAMP D'APPLICATION.....	2
C. REFERENCE, DOCUMENTS LIES A LA PROCEDURE.....	2
D. DEFINITION(s).....	2
E. DEROULEMENT.....	3
F. EXPLICATIONS.....	4

DIFFUSION

☒ Direction ☒ Responsable d'entité ☒ Responsable de formation ☒ Apprenants
☒ Equipe administrative ☐ Entreprises ☒ Equipe pédagogique ☐ Autres

TABLEAU DE MISE A JOUR

VERSION	DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	EMPLACEMENT	NOM DU REDACTEUR
V1	06/2021	Création		A. SAINT CLEMENT
V2	07/2023	Mise à jour		A. SAINT CLEMENT
V3	17/08/2023	Mise à jour	Espace Qualité et Processus - 01- Procédures - Tous les documents (sharepoint.com)	A. SAINT CLEMENT
V4	13/06/2024	Mise à jour	Espace Qualité et Processus - 01- Procédures - Tous les documents (sharepoint.com)	A. SAINT-CLEMENT



Déclaration des accidents du travail pour les apprenants Procédure

F. EXPLICATIONS

1 L'ACCIDENT EST-IL UN AT ?

Apprenants concernés	Conditions
Tous les apprenants d'Ocellia, quel que soit leur statut	- Accident survenu sur le lieu de stage - Accident survenu au cours du trajet domicile/stage - Accident survenu à Ocellia, en cours d'ateliers uniquement
Stagiaires indemnisés à plus de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale PHSS (salariés, demandeurs d'emploi indemnisé, stagiaires de la formation professionnelle, apprentissage...etc.)	- Accident survenu sur le lieu de stage - Accident survenu au cours du trajet domicile/stage Et comme tout salarié : - Accident survenu dans les locaux d'Ocellia, peu importe le cours suivi, durant les horaires de cours - Accident survenu au cours du trajet domicile/Ocellia et retour
✓ Cas particulier : Les accidents d'exposition au sang (AES) sont des accidents du travail et doivent faire l'objet d'une déclaration.	

L'école n'a pas à tenir compte de la gravité des lésions subies par l'apprenant et doit déclarer tout accident.



Déclaration des accidents du travail pour les apprenants

Procédure

5

EN CAS DE FERMETURE D'OCELLIA

- ❖ Si l'accident de travail a lieu **lors d'une période de fermeture d'Ocellia**, la déclaration de l'accident est à effectuer **par le stagiaire** et à adresser à la CPAM dont il dépend.
Télécharger sur internet le **formulaire s6201** ou **14463*03** et le compléter. Puis l'adresser à sa CPAM.
Il doit également en adresser une copie à l'école à l'adresse : direction@ocellia.fr
- ❖ Dans tous les cas, mettre systématiquement l'assistant.e et le la responsable de formation en copie.
- ❖ Informations à mettre dans la case « Employeur » :
Ocellia santé social – 20 rue de la claire, 69009 Lyon.
SIRET : 30293883200045

Annexe III

IFAP CONSIGNES GENERALES des EVALUATIONS	CE.1
---	-------------

Destinataires :	– Elèves auxiliaire de puériculture
Diffusion :	Elèves auxiliaire de puériculture – Formatrices – Assistantes – Surveillants (es) d'épreuve(s)
Objet :	– Organisation des évaluations
Date d'application :	– Août 2024
Rédacteur :	– Responsable d'entité IFSI / IFAS/IFAP
Validation :	- Directrice Espace Lyon
Documents rattachés :	

Les élèves sont tenus de :

- **Respecter les horaires de début et de fin d'épreuve** inscrits sur la plateforme.
- Être présent pour l'appel **15 minutes avant l'heure** de début de composition affiché

En cas de retard pour les évaluations en présentiel :

- Retard inférieur à 15 minutes : l'élève est autorisé à composer mais aucun temps supplémentaire ne sera accordé.
 - ➔ Un procès-verbal sera rédigé et signé par le surveillant ou formatrice pour chaque retardataire
- Retard supérieur à 15 minutes : l'élève ne sera pas autorisé à composer :
 - ➔ Un procès-verbal sera rédigé et signé par le surveillant ou formatrice pour chaque retardataire et sera considéré alors comme absent.

En cas d'absence à l'évaluation :

- ➔ Un procès-verbal sera rédigé et signé par le surveillant ou la formatrice mentionnant le ou les noms et prénoms de(s) étudiant(s) absent(s)
 - ➔ La session est alors consommée
- **Ne pas utiliser de montre ou objet connectés ou écouteurs (oreillettes), de téléphone portable dont l'usage est formellement interdit jusqu'à la sortie de la salle.**
- Déposer sous la chaise : sac à main, sac à dos, effets personnels dont le téléphone portable éteint et tout objet connecté éteint...
- Utiliser exclusivement les documents fournis par l'IFAP : *copies d'examen et feuilles de brouillon*.
- Ecrire exclusivement avec un stylo à bille ou à encre de couleur bleue ou noire, matériel personnel.
Pas d'emprunt de matériel (stylo, feutre, blanc correcteur, autre...) pendant le temps de composition
- Identifier chaque copie à rabat (nom, prénom), de replier et de coller/scotcher les bords de la partie rabattable.
- Respecter les consignes mentionnées sur le sujet d'évaluation, en cas de non-respect une pénalité sera appliquée par le correcteur.

- Restituer les copies, les brouillons et les sujets, au surveillant même si la copie est vierge.
- Toute sortie exceptionnelle (problème de santé) est laissée à l'appréciation du surveillant et sera accompagnée par celui-ci. Toute autre sortie n'est pas autorisée pendant l'évaluation.
- **Tout rendu de copie est possible avant la fin du temps de composition, il est alors définitif et suivi de l'émargement.**
- **Sortie de la salle possible à partir de la moitié du temps de composition. Attendre l'accord du surveillant pour se lever et rendre sa copie.**
- Dès la fin du temps de composition prévu, les élèves bénéficiant d'1/3 temps pourront quitter la salle pendant le temps supplémentaire.
- **Pas de code SWS transmis, l'émargement SWS sera fait en lien avec celui du rendu de l'évaluation en fin d'épreuve.**
- En fin de composition :
 - Arrêter de composer dès l'annonce du surveillant, poser son stylo
 - Attendre que le surveillant vous autorise à rendre votre travail
 - Emarger la liste nominative (= attestation du rendu).

En cas de fraude :

- **Toute fraude jusqu'au rendu de la copie** pourra entraîner l'invalidation du travail : à savoir
 - **Communication, échange oral ou de matériel, de brouillon ou de copie avec d'autres élèves.**
 - **Utilisation de téléphone portable ou objets connectés.**
 - **Utilisation de documents personnels non autorisés,**
- Un procès-verbal sera rédigé et signé par la formatrice et /ou le surveillant pour expliquer la situation
- L'élève sera informé par la formatrice et /ou le surveillant du PV rédigé le concernant
- En cas d'incident, le surveillant doit **immédiatement** alerter la formatrice concernée par l'évaluation.
- Le responsable d'entité délibérera de la validation ou de l'invalidation du travail rendu
- **Une sanction disciplinaire sera alors envisagée.**

Annexe IV

**Tableau récapitulatif résultats DEAP élèves OCELLIA LYON
2024-2025**

	Présentés	Réussites	Echecs	% réussite
2024	118	106	12	90%
2025	113	105	8	95.6%

Annexe V : Prestations offertes vie étudiante



C'EST AUSSI...

OCELLIA, C'EST AUSSI UNE ÉCOLE ATTENTIVE AU BIEN-ÊTRE DE CHACUN
« UNE CHANCE POUR TOUS »

APSYTUDE

Un coup de mou pendant tes études ?
Rencontre un psychologue dans les locaux d'Ocellia, pour qu'il te redonne ta motivation !

Séances gratuites !

QUAND ? Les lundis de 15h à 19h
rdv.apsytude@gmail.com
06 27 86 91 83

ACCÈS INFORMATIQUE

Ocellia propose des prêts d'ordinateurs aux étudiants n'ayant pas accès à des ressources informatiques.

COMMENT :

Formulez une demande auprès du secrétariat de la direction générale au 5ème étage ou par mail

Contact : a.saintclement@ocellia.fr - Aliyah Saint Clément

PANIER Suspendus

Pour répondre aux besoins des étudiants en situation de précarité, Ocellia & la MAIF mettent à disposition des étagères avec des produits de première nécessité (alimentation et hygiène).

**« Je peux, je mets
J'ai besoin, je prends »**

Vous avez les moyens de déposer un ou des produits, nous vous en remercions.

Vous êtes étudiant en situation de précarité ?
N'hésitez pas à vous servir !

PANIER PAYSAN

Envie de manger sain, bio et local ?

A deux Prés de Chez Vous te propose des paniers de produits paysans (fruits, légumes, oeufs...) à un tarif réduit.

QUAND ?

Tous les jeudis de 17h à 19h dans le hall d'Ocellia
<https://www.adeuxpresdechezvous.fr/>

PROJET VOLTAIRE

Tu souhaites améliorer ton orthographe ?
Ocellia te propose de suivre le Projet Voltaire !
Entraîne-toi et améliore-toi !!

Contact : s.poizat@ocellia.fr - Stéphane POIZAT

INTERNATIONAL

Tu as envie de vivre de nouvelles expériences ?
Ocellia te propose d'effectuer des stages et de suivre des cours à l'étranger !

Référente santé : v.hebert@ocellia.fr - Vanessa HEBERT
Référente social : d.malleval@ocellia.fr - Dominique MALLEVAL

DISPOSITIF ENGAGEMENT

Tu as envie de booster tes compétences ? Ce dispositif te permet de t'engager au sein d'associations ou pour l'école.
LE PLUS : L'engagement est suivi par l'école et valorisé à la fin de l'année.

Contact :

Pôle santé : c.francfort@ocellia.fr
Pôle social : v.pahin@ocellia.fr

PIANO & GUITARE

Tu as des talents de musicien ?

N'hésite pas à venir les partager dans le hall, piano et guitare sont à ta disposition. Et si tu ne joues pas d'instrument, tu peux aussi chanter !

H+

Tu es porteur d'un handicap ?

N'hésite pas à prendre un RDV.
Des aménagements sont possibles.

Contact : v.hebert@ocellia.fr - Vanessa HEBERT

VIE ÉTUDIANTE

Le BDE est là ! Tout au long de l'année il te propose des soirées, des activités et des sorties...

Alors, rejoins l'aventure de la vie étudiante !

Réseaux sociaux

Facebook : @bdeadese
Snapchat : bde-esse
Instagram : bde.adese

Mail

bde.lyon@campus.ocellia.fr

REPERES
A QUI VOUS ADRESSER EN CAS DE BESOIN :

